

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE NEGOCIATION FORMATION PROFESSIONNELLE DU 12 DECEMBRE 2017

ALTERNANCE ET ENTREPRISES

La CGT a porté, en ouverture de séance, le texte (ci-joint) portant les propositions en matière de contrats d'alternance faisant bien la distinction entre l'apprentissage en formation initiale et les contrats de professionnalisation qui relèvent de la formation professionnelle continue. Aucune autre organisation n'a considéré ce préalable indispensable.

Le MEDEF a plus ou moins révélé quelques axes dans ce domaine qui vont vers la fin de

la limite d'âge pour les contrats d'apprentissage. Ainsi, si cette proposition était retenue, un salarié de 45 ou 50 ans pourrait, en apprentissage, être payé à 67% d'un SMIC. C'est aussi la volonté du patronat de rompre avec l'obligation de préparer à un diplôme national et plus de liberté pour les contenus pédagogiques dans les CFA. Il s'agit de brouiller tous les repères collectifs en matière de certifications toujours pour faire baisser les salaires.

C'est le retour du contrat nouvelle ou première embauche que les mobilisations de 2007 ont combattu !

Pour le patronat la fusion du financement pour l'alternance est sur la table.

Cette séance a permis d'aborder l'évolution du plan de formation qui pour le MEDEF devrait devenir un "plan de développement des compétences".

Pour la CGT, il y a un fort risque de remise en cause de l'obligation pour l'employeur de maintenir les capacités d'un-e salarié-e à occuper un emploi.

Au-delà de cette question de la négociation du plan de formation, la CGT a, par ailleurs,

dénoncé la volonté affichée par le MEDEF de "basculer sur une responsabilisation du salarié" en renvoyant un certain nombre de sujets, y compris l'abondement du CPF (compte personnel de formation), aux discussions directes entre le salarié et son employeur. Or, "le salarié est tenu par une relation contractuelle et n'est donc pas à égalité avec l'employeur".

La CFDT avance une proposition dangereuse qui consiste à dire que l'obligation d'employabilité doit remplacer l'obligation de former et que le nouveau CSE (Comité social économique) puisse discuter des entretiens

professionnels et être consulté sur le diagnostic des compétences de l'entreprise. La CGT, la CFE-CGC et FO ont demandé la mise en place de négociations obligatoires du plan de formation.

Pour la CGT cette négociation doit être distincte mais en lien avec la négociation GPEC.

Mutualisation pour les TPE-PME

Toutes les organisations ont confirmé leur volonté de maintenir une mutualisation des financements de la formation au profit des TPE-PME mais le MEDEF refuse de conserver le principe de la contribution au FPSSP. Aussi la CGT ne voit pas bien comment cette mutualisation resterait opérationnelle.

Une nouvelle négociation aura lieu **vendredi 15 décembre** sur les questions de parcours professionnels et action de formation.